



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



**Auvergne  
Rhône-Alpes**  
Entreprises



# **PASSEZ À L'IMPRESSION 3D INDUSTRIELLE**

**OSEZ L'INDUSTRIE DU FUTUR**

▶ **LA RÉGION VOUS ACCOMPAGNE** ◀

**ENTREPRISES INDUSTRIELLES  
ET DE SERVICES À L'INDUSTRIE**

ROBOTIQUE, EXCELLENCE INDUSTRIELLE,  
CRÉATION SITE INDUSTRIEL, FABRICATION ADDITIVE,  
RÉALITÉ VIRTUELLE...

PARTENAIRES

**ene**  
entreprises & numérique

**Aract**  
AUVERGNE - RHÔNE-ALPES  
CONDITIONS DE TRAVAIL  
ET INNOVATION SOCIALE



ÉVALUER



PRODUIRE



CONCEVOIR



PILOTER



MOBILISER

# PASSEZ À L'IMPRESSION 3D INDUSTRIELLE

## FABRICATION ADDITIVE

### UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE POUR :

- Comprendre les possibilités offertes par la fabrication additive, une technologie évolutive en matière de procédés, de matériaux, d'avantages, de limites, de marchés, ...
- Déterminer si cette technologie peut avoir un intérêt pour votre entreprise et vos produits en identifiant les pièces aptes à la fabrication additive en fonction de leurs conceptions, leurs usages, leurs fonctionnalités, ...
- Tester une nouvelle approche de conception et de fabrication, sans limite de forme, rapide, sans outillage, avec possibilité d'ajout de fonctions et de personnalisation, ...
- Réaliser une pièce de démonstration (preuve de concept) pour valider la faisabilité de pièces produites par fabrication additive.
- Maîtriser et optimiser le procédé en fonction de vos différents paramètres pour industrialiser cette technologie, de la conception au parachèvement.

### LES BÉNÉFICES OBTENUS :

- Maîtrise des champs des possibles de la fabrication additive
- Adaptation aux enjeux de matières et de personnalisation
- Etude technico-économique et validation de la pertinence de l'impression 3D
- Choix d'une technologie/d'un équipement et préparation à l'industrialisation
- Utilisation optimisée de la technologie en vue de produire des pièces industrielles reproductibles en fabrication additive

### LES ENTREPRISES ÉLIGIBLES

Entreprises (TPE, PME, ETI) industrielles et de services à l'industrie de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du programme « Être accompagné dans mon projet Industrie du Futur » co-financé par la Région et l'État.

### LES MODALITÉS PRATIQUES

- ✓ Accompagnement sous forme de conseil.
- ✓ Réalisation par des experts dans un panel de prestataires référencés.
- ✓ Prise en charge à 50% sous forme de subvention par la Région et l'État.
- ✓ Aide plafonnée à 16 000 € HT.

[www.auvergnerhonealpes-entreprises.fr/industriedufutur](http://www.auvergnerhonealpes-entreprises.fr/industriedufutur)

CONTACT

[industriedufutur@auvergnerhonealpes-entreprises.fr](mailto:industriedufutur@auvergnerhonealpes-entreprises.fr)